

## IV. Principaux progrès accomplis

---

### Introduction

Le Rapport annuel 2015 fournissait un aperçu État par État des principaux progrès accomplis depuis l'entrée en vigueur du Protocole n° 11 en 1998 (les progrès accomplis avant ont été résumés dans le Rapport annuel de la Cour de cette année célébrant le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Cour).

Le Rapport annuel 2016 tend à fournir des aperçus supplémentaires sur les problèmes plus récents devant le Comité des Ministres ayant conduit à des réformes plus importantes. Le présent aperçu se concentre dès lors sur les réformes rapportées depuis le début du processus d'Interlaken en 2010. Les mesures individuelles adoptées afin d'effacer les conséquences des violations pour les requérants individuels ne sont pas présentées dans cet aperçu.

En accord avec l'approche de l'aperçu des activités en 2016 (voir Annexe 5 – Aperçu thématique) et celle des fiches pays (voir Annexe 9), la présentation est thématique, indiquant pour chaque thème les États et affaires concernés.

Afin de fournir des informations aussi à jour que possible, les réformes rapportées ne se limitent pas à celles acceptées dans des résolutions finales relatives à des affaires closes, mais incluent également des progrès plus importants réalisés dans des affaires pendantes; référence est faite ici à la présentation du statut d'exécution dans HUDOC-EXEC.

*Nota Bene* : Les affaires citées sous un thème spécifique n'impliquent pas forcément l'ensemble des questions mentionnées dans le libellé du thème. De la même façon, la mention de la clôture de la surveillance d'une affaire en particulier ne signifie pas nécessairement que tous les problèmes dans le domaine en question ont été résolus. Dans certains cas, le Comité des Ministres a reconnu des progrès majeurs pour ce qui a trait au solutionnement de certains aspects d'un problème plus large, en autorisant la clôture de certaines affaires d'un groupe liées aux aspects résolus (« clôture partielle »).

À des fins de présentation, seule l'affaire de référence d'un groupe donné est mentionnée; en cas de jonction de plusieurs groupes d'affaires, seul le premier groupe est mentionné.

## Exemples thématiques de progrès accomplis depuis Interlaken 2010

**Sous la surveillance du Comité des Ministres, des progrès notables ont été achevés dans les domaines suivants :**

### Actions des forces de sécurité et effectivité des enquêtes

---

**Prévention de la détention arbitraire en l'absence de soupçon plausible que la personne concernée a commis un crime** (notamment renforcement de l'indépendance des procureurs vis-à-vis de l'exécutif et du pouvoir législatif, responsabilité disciplinaire accrue pour les procureurs et interdiction claire pour les autorités étatiques d'interférer dans la gestion des affaires individuelles)

*République de Moldova* : Cebotari, Résolution finale (2016)147 ; *Musuc*, voir l'état d'exécution ; *Arménie* : Khachatryan et autres, Résolution finale (2016)184

**Contrôle de la légalité de la détention ordonnée** dans le cadre d'opérations de police en haute mer

*France* : Medvedyev et autres, Résolution finale (2014)78

**Usage proportionné de la force au cours d'arrestations ou d'autres interventions**, comprenant des instructions plus précises – notamment en ce qui concerne la conduite de l'usage de la force létale et de techniques d'immobilisation dangereuses

*Bulgarie* : Tzekov et 5 autres affaires, Résolution finale (2016)274 ; *Estonie* : Korobov et autres, Résolution finale (2016)105 ; *France* : Guerdner et autres, Résolution finale (2016)6, Darraj, Résolution finale (2016)216 ; *Grèce* : Makaratzis, voir l'état d'exécution ; *République de Moldova* : Colibaba, Résolution finale (2016)146 ; *Pologne* : Dzwonkowski, Résolution finale (2016)148

**Protection contre l'usage de menaces de torture ou autres mauvais traitements par la police** afin d'obtenir des informations

*Allemagne* : Gäfgen, Résolution finale (2014)289

**Amélioration de la planification et la mise en œuvre d'opérations anti-terroristes afin de mieux prendre en compte le risque de dommages collatéraux** affectant des personnes innocentes

*Russie* : Finogenov, voir l'état d'exécution

**Indépendance et effectivité des enquêtes concernant la police** (en incluant les victimes et leurs proches) sur les allégations d'usage excessif de la force, de mauvais traitements (y compris en garde à vue), ainsi que des enquêtes sur les crimes ordinaires rapportés

*Bulgarie* : Seidova et autres, Résolution finale (2013)101 ; *Chypre* : Shchukin et autres, Résolution finale (2014)93 ; *République tchèque* : Eremiasova et Pechova, Résolution finale (2014)69 ; *Hongrie* : Knetty et Barta, Résolution finale (2011)297 ; *République de Moldova* : Colibaba, Résolution finale (2016)146, Cebotari, Résolution finale (2016)147 ; *Pologne* : Dzwonkowski, Résolution finale (2016)148 ; *Roumanie* : Barbu Anghelescu, Résolution finale (2016)150 ; *Serbie* : Stanomirovic, voir l'état d'exécution

**Indépendance et effectivité des enquêtes concernant des troupes en mission à l'étranger** en cas d'allégations de meurtres, mauvais traitements ou privations de libertés illégales

*Pays-Bas*: Jaloud, affaire pendante, voir l'état d'exécution; *Royaume-Uni*: Al-Skeini et autres, Résolution finale (2016)298, Al-Jedda, Résolution finale (2014)271

**Renforcement des procédures d'enquête sur des possibles motivations racistes** (notamment liées aux roms<sup>16</sup>) à l'origine d'un usage excessif de la force ou d'actes criminels

*Grèce*: Makaratzis, voir l'état d'exécution; *Roumanie*: Barbu Anghelescu, Résolution finale (2016)150; *République slovaque*: Mizigarova, Résolution finale (2016)17

**Droit à des dommages et intérêts**, notamment des dommages moraux, en cas d'abus commis par les forces de sécurité

*Arménie*: Khachatryan et autres, Résolution finale (2016)184; *Estonie*: Korobov et autres, Résolution finale (2016)105

**Droit à la vie – protection contre les mauvais traitements: situations spécifiques**

---

### Forces de sécurité

**Sécurisation de zones piégées par des mines antipersonnelles**, notamment afin de protéger les enfants

*Turquie*: Pasa et Erkan Erol, Résolution finale (2011)16

**Amélioration des garanties entourant les fouilles au corps en prison** ou au cours du procès

*France*: El Shennawy, Résolution finale (2015)77

**Possibilité pour les prisonniers condamnés à perpétuité de demander, après avoir purgé la partie incompressible de leur peine, un réexamen de leur situation permettant, si approprié, une libération conditionnelle** et assurant que les décisions adoptées soient sujettes à un contrôle judiciaire

*Royaume-Uni*: Vinter, voir l'état d'exécution

**Assurer une protection contre:**

### les abus sexuels commis par des proches

*Roumanie*: M. et C., Résolution finale (2013)233

---

16. Les termes «Roms et Gens du voyage» utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine: d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudari; b) les Egyptiens des Balkans (Egyptiens et Ashkali); c) les branches orientales (Doms, Loms et Abtal); d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de «Gens du voyage» ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes.

## la violence scolaire

*Turquie: Kayak, Résolution finale (2016)302*

## Indépendance et effectivité des enquêtes sur des décès survenus à l'hôpital

*Pologne: Byrzykowski, Résolution finale (2013)208*

## Accueil / Expulsion / Extradition

---

### Général

#### Applicabilité de la protection de la Convention également dans le cadre d'opérations navales ou des garde-côtes en haute mer (non-refoulement)

*Italie: Hirsi Jamaa et autres, Résolution finale (2016)221*

#### Assurer que des transferts n'aient pas lieu lorsque le pays de destination ne peut garantir des conditions d'accueil et des procédures d'asile conformes aux exigences de la Convention, notamment dans les domaines couverts par le Règlement de Dublin

*Belgique: M.S.S., Résolution finale (2014)272)*

#### Disponibilité de recours effectifs avec effet suspensif automatique en cas d'interdiction d'entrée sur le territoire (notamment en cas de confinement dans les zones internationales d'aéroports ou d'autres zones d'attente)

*France: Gebremedhin, Résolution finale (2013)56*

### Examen des demandes d'asile

#### Amélioration de l'examen des demandes d'asile (notamment en ce qui concerne les risques encourus, y compris les risques survenus postérieurement à l'arrivée sur le territoire, le risque de déni de justice et la qualité des assurances diplomatiques) et octroi d'un effet suspensif aux appels

*Belgique: M.S.S., Résolution finale (2014)272); Singh et autres, Résolution finale (2014)112; Malte: Suso Musa, Résolution finale (2016)277; Suisse: A.A., Résolution finale (2015)95; Royaume-Uni: Othman (Abu Qatada), Résolution finale (2013)198*

#### Assurer que le droit à la vie familiale puisse être adéquatement pris en compte dans les procédures d'expulsion, y compris lorsque des motifs de sécurité nationale sont invoqués

*Bulgarie: Al-Nashif, Résolution finale (2015)44; Norvège: Nunez, Résolution finale (2013)117*

#### Prévention du formalisme excessif dans l'examen des demandes de permis de séjour

*Pays-Bas: G.R., Résolution finale DH(2014)293*

## Accueil et détention

**Meilleur traitement des mineurs non-accompagnés**, incluant les questions liées à la détention

*Belgique*: Mubilanzila et Kaniki Mitunga, Résolution finale (2014)226

**Amélioration des procédures judiciaires afin d'assurer que la légalité de la détention** (y compris en zone d'attente dans les aéroports) **dans l'attente d'une décision sur la demande d'asile ou d'une expulsion** soit rapidement contrôlée (droit d'ordonner la libération si la détention n'est plus nécessaire ou s'il n'existe pas de perspectives de mise en œuvre des décisions d'expulsion dans un délai raisonnable)

*République tchèque*: Buishvili, Résolution finale (2015)98; *Grèce*: S.D., voir l'état d'exécution; *Lettonie*: Nassr Allah, Résolution finale (2016)192; *Malte*: Suso Musa, Résolution finale (2016)277; *Royaume-Uni*: A. et autres, Résolution finale (2013)114

**Amendements permettant d'assurer que la détention en vue de l'expulsion/extradition est fondée sur une législation suffisamment précise, et est ordonnée sur la base d'une décision formelle** (même lorsque la mesure est fondée sur des motifs de sécurité nationale)

*Bosnie-Herzégovine*: Al Hamdani, Résolution finale (2014)186; *République tchèque*: Rashed, Résolution finale (2014)99; *Grèce*: Mathloom, Résolution finale (2014)232; *Roumanie*: Al-Agha, Résolution finale (2016)110; *Saint-Marin*: Toniolo, Résolution finale (2014)283

**Développement d'alternatives à la détention en vue de l'expulsion pour des motifs de sécurité nationale** lorsqu'il n'y a aucune perspective réelle de renvoi

*Royaume-Uni*: A. et autres, Résolution finale (2013)114

**Amélioration des conditions de détention des migrants et demandeurs d'asile**, ainsi que la garantie de l'existence de recours effectifs

*Grèce*: S.D., voir l'état d'exécution; *Malte*: Suso Musa, Résolution finale (2016)277

## Interdiction de l'esclavage et du travail forcé

---

**Protection contre le trafic d'êtres humains et la servitude**

*France*: CN et V., Résolution finale (2014)39; *Royaume-Uni*: C.N., Résolution finale (2014)34

## Protection des droits en détention

---

### Légalité de la détention

**Assurer que la détention provisoire est toujours fondée sur des décisions judiciaires**, y compris lors du transfert de détenus entre différentes structures fédérales

*Fédération de Russie*: Bednov, Résolution finale (2015)249; *Suisse*: Borer, Résolution finale (2016)240

**Suppression de la règle selon laquelle aucun ordre spécifique de détention n'est requis une fois que les autorités d'enquête ont transmis le dossier de l'affaire au tribunal**

*Géorgie: Patsuria, Résolution finale (2011)105; République de Moldova: Sarban, voir l'état d'exécution*

**Qualité du contrôle de la légalité de la détention provisoire**, notamment via l'introduction d'un droit pour l'accusé d'être notifié des motions du procureur concernant la prolongation de la détention, mais aussi de participer aux audiences et/ou d'avoir accès aux éléments pertinents du dossier (y compris d'être assisté d'un interprète), et l'obligation pour les juridictions de motiver leurs décisions; en outre, accélération des procédures d'appel et assurance que les ordonnances de remise en liberté soient exécutées rapidement

*République tchèque: Husak, Kneble et Krejcir, Résolution finale (2013)120; Estonie: Ovsjannikov, Résolution finale (2015)136; Allemagne: Mooren, Résolution finale (2011)216; Hongrie: Imre, Maglódi, Csáky et Bárkányi, Résolution finale (2011)222; Lettonie: Shannon, Résolution finale (2016)64; Pologne: Laskiewicz, Résolution finale (2013)85, Ladent, Résolution finale (2016)32; Fédération de Russie: Bednov, Résolution finale (2015)249; Turquie: Demirel, Résolution finale (2016)332*

**Adoption de mesures afin de limiter la durée de détention provisoire**

*Lettonie: Bannikov, Résolution finale (2015)137; Turquie: Demirel, Résolution finale (2016)332*

**Mise en place de règles spéciales adaptées à la situation des mineurs**

*Turquie: Nart, Résolution finale (2016)304*

**Déduction de l'assignation à domicile de la période de détention** lors du calcul de la peine de prison

*Roumanie: Ciobanu, Résolution finale (2015)28*

**Contrôle rapide de la légalité de la détention** continue après l'expiration de la partie incompressible de la peine

*Royaume-Uni: Betteridge, Résolution finale (2013)217*

**Contrôle de la justification du placement sous régime spécial de détention tel que celui des « détenus dangereux »** ou du placement à l'isolement, incluant un contrôle judiciaire de telles décisions ou des atteintes spécifiques aux droits de la Convention en résultant

*Bulgarie: Yankov, Résolution finale (2013)102; Pologne: Horych, Résolution finale (2016)128; Roumanie: Enache, voir l'état d'exécution*

**Protection contre la détention arbitraire en hôpital psychiatrique**, notamment en s'assurant que cette détention soit toujours ordonnée par un tribunal et non pas par des autorités sociales ou par le simple consentement du tuteur

*Bosnie-Herzégovine: Tokic et autres, Résolution finale (2014)197; République tchèque: Sýkora, Résolution finale (2015)75; Bulgarie: Yankov, Résolution finale (2013)102*

**Mise en place de différents plafonds de durée de la détention pour non-paiement de la caution fixée en cas de rupture des conditions de la libération sous caution, durée fonction du montant de la caution**

*Malte*: Gatt, Résolution finale (2014)165

**Mise en place ou amélioration des possibilités d'obtenir une indemnisation pour la détention illégale** et abolition de l'obligation de prouver son innocence en vue d'obtenir l'indemnisation pour la détention provisoire en cas d'acquiescement

*Belgique*: Capeau, Résolution finale (2011)43; *Bulgarie*: Yankov, Résolution finale (2013)102; *Estonie*: Harkmann et Bergmann, Résolution finale (2010)158; *Géorgie*: Jgarkava, Résolution finale (2016)25; *Irlande*: D.G., Résolution finale (2014)234; *République de Moldova*: Cebotari, Résolution finale (2016)147; *Turquie*: Aydemir et Michalko, Résolution finale (2013)47

## Conditions de détention

**Amélioration des conditions de détention dans les centres de détention provisoire et les prisons**, incluant les questions liées au surpeuplement carcéral

*Estonie*: Kochetkov, Résolution finale (2013)9; *France*: R.L. et M.-J.D., Résolution finale (2014)113; *Pays-Bas*: Mathew, Résolution finale (2016)126; *Roumanie*: Bragadireanu, voir l'état d'exécution; *Pologne*: Orchowski, Résolution finale (2016)254

**Mesures destinées à garantir des conditions adéquates pour la préparation et la distribution de nourriture en conformité avec les croyances religieuses**

*Roumanie*: Vartic n° 2, Résolution finale (2014)221

**Droit accru aux visites familiales**, y compris la possibilité d'organiser des visites impliquant un contact direct

*Pologne*: Klamecki n° 2, Résolution finale (2013)228

**Mise en place d'un recours effectif concernant les conditions insatisfaisantes de détention en prison** (sous la forme d'une indemnisation monétaire ou d'une réduction de peine)

*Estonie*: Kochetkov, Résolution finale (2013)9; *Italie*: Torreggiani et autres, Résolution finale (2016)28

**Proportionnalité et adéquation des mesures disciplinaires** (y compris dans les affaires concernant des personnes souffrant de troubles mentaux)

*Bulgarie*: Yankov, Résolution finale (2013)102; *France*: Renolde, Résolution finale (2016)24; *Pays-Bas*: Mathew, Résolution finale (2016)126

**Usage de mesures de contraintes** dans le cadre d'un internement involontaire en hôpital psychiatrique

*Croatie*: M.S. n° 2, voir l'état d'exécution

**Proportionnalité des interventions des forces de sécurité destinées à maintenir l'ordre en prison**

*Roumanie*: Iorga et autres, Résolution finale (2016)265

**Indépendance et effectivité des enquêtes concernant le personnel pénitentiaire** en cas d'allégations d'usage disproportionné de la force ou de mauvais traitements

*Roumanie*: Barbu Anghelescu, Résolution finale (2016)150

**Amélioration de la gestion des personnes souffrant de troubles mentaux en garde à vue** et mesures destinées à limiter la détention provisoire de délinquants souffrant de troubles mentaux dans les centres de détention provisoires ordinaires

*Pays-Bas*: Morsink, Résolution finale (2014)294; *Royaume-Uni*: M.S., Résolution finale (2013)175

**Meilleur accès aux médias et aux exercices physiques pour les « détenus dangereux »** soumis à des régimes de détention spéciaux (impliquant souvent une longue détention à l'isolement)

*Pologne*: Horych, Résolution finale (2016)128

## Conditions de détention – soins médicaux

**Amélioration des soins médicaux pour les prisonniers**, y compris pour le traitement de problèmes spéciaux tels que le VIH et les troubles mentaux

*Albanie*: Dybeku et Grori, Résolution finale (2016)273; *France*: R.L. et M.-J.D., Résolution finale (2014)113, Renolde, Résolution finale (2016)24; *Géorgie*: Ghavtadze, Résolution finale (2014)209, Jashi, Résolution finale (2014)162; *Pologne*: Kaprykowski, Résolution finale (2016)278

## Détention et autres droits

**Abolition de l'interdiction automatique du droit de vote des détenus**

*Autriche*: Frodl, Résolution finale (2011)91; *Roumanie*: Calmanovici, Résolution finale (2014)13; *Turquie*: Soyler, voir l'état d'exécution

**Droit accru au congé pour raisons personnelles** (i.e. droit de rendre visite à un enfant mourant et d'assister aux funérailles)

*Pologne*: Giszczak, Résolution finale (2013)65

**Création d'un cadre clair et détaillé pour le contrôle de la correspondance des détenus**

*Pays-Bas*: Doerga, Résolution finale (2011)137; *Pologne*: Klamecki n° 2, Résolution finale (2013)228

## Fonctionnement de la justice

---

### Accès à un tribunal

**Mise en place ou amélioration des procédures permettant de contester la légalité des actes d'organismes et agents publics**

*Arménie*: Khachatryan, Résolution finale (2015)37; *Saghatelyan*, Résolution finale (2016)211; *Serbie*: Backovic, Résolution finale (2013)44

**Meilleur accès aux juridictions suprêmes**, notamment la suppression d'exigences excessivement formalistes

*Arménie*: Melikyan, Résolution finale (2014)44; *Belgique*: L'Erablière A.S.B.L., Résolution finale (2013)224; *Bulgarie*: Angel Angelov, Résolution finale (2013)153; *Grèce*: Alvanos et autres et 3 autres affaires, Résolution finale (2016)178; *République tchèque*: Adamicek et 3 autres affaires, Résolution finale (2013)58; *Luxembourg*: Kemp et autres, Résolution finale (2012)93; *Pologne*: Siałkowska, Résolution finale (2013)147, Subicka, Résolution finale (2015)146; *République slovaque*: Kovárová, Résolution finale (2016)138

**Accès à un tribunal et/ou droit d'appel dans les affaires concernant des infractions administratives**

*Bulgarie*: Kamburov n° 2, Résolution finale (2013)99; *France*: Cadene et 2 autres affaires, Résolution finale (2016)283

**Possibilité d'obtenir l'examen d'une action civile au cours des procédures pénales**, y compris dans les affaires où la procédure a été clôturée en raison de la prescription, de l'amnistie ou de la mort de l'accusé

*Bulgarie*: Antanasova, Résolution finale (2013)239

**Accès à un tribunal par le biais de réformes des frais de justice et des règles de représentation légale**, et suppression de la condition de résidence régulière dans le pays afin d'obtenir l'aide juridictionnelle

*Belgique*: Anakomba Yula, Résolution finale (2016)243; *Géorgie*: FC Mretebi, Résolution finale (2010)163; *Pologne*: Tabor, Résolution finale (2011)239; *Ukraine*: Zagorodniy, Résolution finale (2016)92

**Accès à un tribunal** en ce qui concerne les mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de programmes du marché du travail affectant les droits civils

*Suède*: Mendel, Résolution finale (2013)196

**Protection du droit d'accès à un tribunal des actionnaires minoritaires**

*République tchèque*: Suda, Résolution finale (2012)18

## Indépendance judiciaire

**Procédures disciplinaires à l'encontre des juges** garantissant l'indépendance de l'organe compétent

*Croatie*: Olujić, Résolution finale (2011)194; *Ukraine*: Oleksandr Volkov, voir l'état d'exécution

**Indépendance des tribunaux militaires**

*Turquie*: Ibrahim Gürkan, Résolution finale (2016)303

**Les questions liées à l'infraction d'outrage à la cour doivent être traitées par une autre cour que celle concernée**

*Chypre*: Kyprianou, Résolution finale (2015)47

## Respect des décisions judiciaires définitives

**Suppression ou limitation des prérogatives de l'exécutif** lui permettant de contester des décisions judiciaires définitives

*Bulgarie*: Mancheva, Résolution finale (2014)201 ; *Bosnie-Herzégovine*: Jeličić, Résolution finale (2012)10 ; *Roumanie*: Androne, Résolution finale (2013)232

**Assurer l'exécution des décisions de justice internes**, en particulier contre l'État ou des entreprises d'État (y compris la mise en place d'un fond central étatique afin d'honorer ces décisions de justice)

*Arménie*: Khachatryan, Résolution finale (2015)37 ; *Géorgie*: "Iza" Ltd et Makrakhidze, Résolution finale (2011)108 ; *Italie*: Ventorino, Résolution finale (2016)316 ; *Monténégro*: Boucke, Résolution finale (2016)165 ; *Milic*, Résolution finale (2016)223 ; *Fédération de Russie*: Timofeyev / Burdov n°2, Résolution finale (2016)268 ; *Gerasimov*, voir l'état d'exécution ; *L'ex-République yougoslave de Macédoine*: Atanasovic et autres, Résolution finale (2016)35

**Exécution des décisions concernant les enfants**

*Roumanie*: Lafargue, Résolution finale (2014)282

**Exécution rapide des décisions des tribunaux étrangers** (exequatur) concernant le paiement des pensions alimentaires

*France*: Dinu, Résolution finale (2013)157

## Durée des procédures judiciaires

**Assurer un procès dans un délai raisonnable :**

**dans les procédures civiles**, y compris la mise en place de recours effectifs compensatoires et accélératoires

*Bulgarie*: Finger / Dimitrov et Hamanov, Résolution finale (2015)154 ; *Croatie*: Buj, Résolution finale (2011)47 ; *Estonie*: Saarekallas Oü, Résolution finale (2014)286 ; *Allemagne*: Rumpf, Résolution finale (2013)244 ; *Grèce*: Michelioudakis, Résolution finale (2015)231 ; *Italie*: Andreoletti, Résolution finale (2015)246 ; *Portugal*: Oliveira Modesto et autres, Résolution finale (2016)149, Martins de Castro, Résolution finale (2016)99 ; *Roumanie*: Nicolau, Résolution finale (2016)151 ; *République slovaque*: Maxian et Maxianova, voir l'état d'exécution ; *Slovénie*: Lukenda, Résolution finale (2016)354 ; *L'ex-République yougoslave de Macédoine*: Atanasovic et autres, Résolution finale (2016)35 ; *Turquie*: Ormanci et autres, Résolution finale (2014)298

**dans les procédures « civiles » devant les tribunaux administratifs**, y compris la mise en place de recours effectifs compensatoires et accélératoires

*Autriche*: Rambauske, Résolution finale (2015)222 ; *Chypre*: Buj, Résolution finale (2011)47 ; *Estonie*: Saarekallas Oü, Résolution finale (2014)287 ; *Allemagne*: Rumpf, Résolution finale (2013)244 ; *Grèce*: Vassilios Athanasiou et autres, Résolution finale (2015)230, Papazoglou et autres, Résolution finale (2016)94 ; *Italie*: Di Bonaventura, Résolution finale (2016)358 ; *Pologne*: Fuchs, Résolution finale (2016)359 ; *Portugal*: Modesto et autres, Résolution finale (2016)149, Martins de Castro, Résolution finale (2016)99

**dans les procédures pénales**, y compris l'accélération des enquêtes pénales et la mise en place de recours effectifs compensatoires et accélératoires

***Autriche** : Donner et 5 autres affaires, Résolution finale (2016)212 ; **Bulgarie** : Finger / Dimitrov et Hamanov, Résolution finale (2015)154 ; **Allemagne** : Rumpf, Résolution finale (2013)244 ; **Grèce** : Michelioudakis, Résolution finale (2015)231 ; **Lituanie** : Sulcas, Résolution finale (2014)291 ; **Luxembourg** : Schumacher, Résolution finale (2014)216 ; **Portugal** : Oliveira Modesto et autres, Résolution finale (2016)149, Martins de Castro, Résolution finale (2016)99 ; **Roumanie** : Nicolau, Résolution finale (2016)151 ; **Serbie** : Ristić, Résolution finale (2014)18*

## Procès équitable

### Meilleure motivation des décisions de justice

***Arménie** : Sholokhov, Résolution finale (2015)116 ; **Belgique** : Taxquet, Résolution finale (2012)112 ; **L'ex-République yougoslave de Macédoine** : Atanasovski, Résolution finale (2015)152*

### Mesures garantissant la jurisprudence cohérente des tribunaux internes

***Roumanie** : Beian, Résolution finale (2015)04*

### Tenue d'audience dans les affaires administratives

***Arménie** : Stepanyan, Résolution finale (2015)38*

### Meilleure prise en considération par les tribunaux civils des conclusions des tribunaux administratifs quant à la légalité des actes de l'État

***Bulgarie** : Kehaya, Résolution finale (2013)238, Decheva et autres, Résolution finale (2014)137*

### Respect du principe du contradictoire dans les procédures civiles

***Roumanie** : Grozescu, Résolution finale (2013)55*

### Mesures visant à améliorer les procédures pénales devant les Cour d'assises (procès devant jury)

***Belgique** : Taxquet, Résolution finale (2012)112*

### Accès de l'accusé aux informations pertinentes au cours des procédures pénales de lustration

***Pologne** : Matyjek, Résolution finale (2014)172*

### Amélioration des possibilités d'obtenir la réouverture des affaires pénales jugées *in absentia* (sans que la personne ait été dûment informée de la procédure pénale à son encontre)

***Bulgarie** : Aliykov, Résolution finale (2014)259*

### Reconnaissance du droit de l'accusé de garder le silence et d'être assisté d'un avocat lors de son interrogatoire en garde à vue

***Monaco** : Navone et autres, Résolution finale (2014)266*

## Pas de peine sans loi

---

### Mesures prises afin de remédier à une législation pénale excessivement vague

*Estonie* : Liivik, Résolution finale (2010)157

**Abolition de l'application rétroactive de la loi pénale** (y compris les problèmes spécifiques tels que l'extension rétroactive de la durée de « détention préventive » imprévisible au moment de la condamnation de la personne)

*Bosnie-Herzégovine* : Maktouf et Damianovic, voir *l'état d'exécution* ;  
*Allemagne* : M., Résolution finale (2014)290 ; *Espagne* : Del Rio Prada, Résolution finale (2014)107

## Protection du domicile, de la vie privée et familiale

---

### Droit au respect du domicile et de la vie privée

**Meilleure protection des populations Rom et voyageurs contre l'expulsion** de sites publics mis à leur disposition

*Royaume-Uni* : Buckland, Résolution finale (2013)237

**Assurer que les décisions d'expulsion tiennent compte des conséquences pour le locataire** (test de proportionnalité)

*Croatie* : Ćosić, Résolution finale (2011)48

**Limitation des pouvoirs généraux de la police permettant d'arrêter et de fouiller des personnes et véhicules sans raisons** de les soupçonner d'avoir commis une infraction (ces pouvoirs s'appliquent désormais uniquement lorsque des policiers haut gradés suspectent un acte de terrorisme)

*Royaume-Uni* : Gillan et Quinton, Résolution finale (2013)52

**Mise en place de l'interdiction de la prise de photos interférant abusivement avec le droit à la vie privée**

*Suède* : Söderman, Résolution finale (2014)106

### Droits parentaux

**Mécanismes pour la résolution rapide des conflits parentaux et pour la sauvegarde des droits des parents** (droit de visite ou autre) à l'égard des enfants

*République tchèque* : Bergmann, Résolution finale (2013)155 ; *Italie* : Roda et Bonfatti, Résolution finale (2016)27

**Décisions judiciaires rapides et mise en œuvre efficace de celles-ci dans des affaires d'enlèvements internationaux** (affaires tombant sous le coup de la Convention de la Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants)

*République tchèque* : Macready, Résolution finale (2012)21

**Suppression du placement automatique à l'assistance publique pour certaines infractions pénales**

*Malte* : M.D. et autres, Résolution finale (2014)265

**Possibilités de rouvrir les procédures relatives à la détermination de la paternité à la lumière de nouvelles preuves liées aux nouvelles méthodes scientifiques (ADN)**

*République slovaque: Paulik, Résolution finale (2013)195*

**Accès à la procréation médicalement assistée pour les personnes porteuses de maladies génétiques**

*Italie: Costa et Pavan, Résolution finale (2016)276*

## **Avortement**

**Mise en place d'un système garantissant dans la pratique le droit de demander et d'obtenir un avortement légal dans les limites établies par la Constitution**

*Irlande: A., B. et C., Résolution finale (2014)273*

## **Obtention, usage, divulgation ou rétention d'informations privées**

**Contrôle des mesures de surveillance secrète et recours effectifs**

*Lituanie: Drakšas, Résolution finale (2016)124*

**Règles plus détaillées concernant la tenue des registres policiers confidentiels et surveillance améliorée du respect de ces règles**

*Bulgarie: Dimitrov-Kazakov, Résolution finale (2013)119*

**Introduction de limites quant à la conservation d'empreintes ou de profils ADN dans les registres de police pour les personnes n'ayant pas été poursuivies ou ayant été acquittées**

*France: M.K., Résolution finale (2016)310; Royaume-Uni: Goggins, Résolution finale (2014)91; S. et Marper, voir l'état d'exécution*

## **Liberté de religion et de croyance**

---

**Révision du système d'objecteurs de conscience afin de réduire la durée additionnelle de service et fournir une réparation aux objecteurs de conscience injustement condamnés**

*Arménie: Bayatyan, Résolution finale (2014)225*

**Suppression de l'obligation de divulguer ses croyances lors de la prestation de serment d'avocat**

*Grèce: Alexandridis, Résolution finale (2016)312*

**Levée de l'interdiction de porter des coiffes et vêtements religieux dans les lieux publics**

*Turquie: Ahmet Arslan et autres, Résolution finale (2016)330*

## Liberté d'expression

---

**Mise en place de l'obligation de rendre des décisions suffisamment justifiées et motivées** concernant la sélection, le refus ou l'invalidation de licences de radiodiffusion

*Arménie: Meltex Ltd et Mesrop Movsesyan, Résolution finale (2011)39*

**Suppression de la possibilité d'interdire la publication future de journaux** en raison d'articles considérées comme constituant une propagande en faveur d'une organisation terroriste

*Turquie: Ürper et autres, Résolution finale (2014)130*

**Limitation de l'immunité parlementaire en matière de diffamation** afin d'exclure les déclarations faites en l'absence de lien avec l'exercice des fonctions parlementaires

*Italie: Patrono, Cascini et Stefanelli, Résolution finale (2016)119*

**Dépénalisation de la diffamation et de l'injure**

*Monténégro: Šabanović, Résolution finale (2016)44*

## Liberté de réunion et d'association

---

**Adoption d'un cadre législatif précis concernant les réunions pacifiques**

*Arménie: Galstyan, Résolution finale (2016)185*

**Les lacunes de la législation ont été comblées afin d'assurer une protection contre le licenciement abusif en raison d'opinions politiques**

*Royaume-Uni: Redfearn, Résolution finale (2013)223*

## Protection de la propriété

---

**Adoption de la législation requise pour le règlement d'obligations d'État**

*Fédération de Russie: Malysh et autres, Résolution finale (2012)134*

**Adoption de la législation requise afin d'honorer un engagement législatif antérieur ayant trait à l'indemnisation des victimes de l'ère de répression Soviétique**

*Géorgie: Klaus et Yuri Kiladze, Résolution finale (2015)41*

**Adoption d'un nouveau système de régulation des loyers et des propriétés** permettant de garantir un juste équilibre entre les intérêts des propriétaires et des locataires, et résolvant les problèmes inhérents à l'ancien mécanisme de contrôle des loyers

*Norvège: Lindheim, Résolution finale (2016)46; Pologne: Hutten-Czapska, Résolution finale (2016)259*

**Adoption d'un programme de remboursement des « anciens » fonds d'épargne en devise gelés suite à la dissolution de la République socialiste fédérative de Yougoslavie**

*Slovénie: Alisić et autres, voir l'état d'exécution*

**Reconnaissance du droit des propriétaires ayant des objections éthiques à la chasse de se retirer des associations de chasseurs** (qui peuvent être créées légalement contre leur gré)

*Allemagne*: Herrmann, Résolution finale (2016)188; *Luxembourg*: Schneider, Résolution finale (2013)34

**Mécanisme offrant une réparation (restitution ou indemnisation) aux propriétaires de biens nationalisés sous l'ancien régime communiste accepté comme pouvant en principe offrir une réparation adéquate**

*Roumanie*: Draculet, Résolution finale (2014)274, voir également l'état d'exécution dans Maria Atanasiu et autres et Strain

## Droit à l'instruction

---

**Adoption de mesures permettant de faciliter l'inscription d'enfants rom dans le système national éducatif** et surveillance de leur participation régulière et instructions spéciales et formations à l'intention des professeurs

*Croatie*: Orsus, voir l'état d'exécution; *Grèce*: Sampanis et autres, Résolution finale (2011)119; *Sampani*, voir l'état d'exécution

## Droits électoraux

---

**La soumission d'une déclaration de propriété et de ressources n'est plus un prérequis pour se présenter aux élections parlementaires**

*Arménie*: Sarukhanyan, Résolution finale (2014)108

**Réduction du champ des personnes inéligibles aux élections parlementaires** à celles qui étaient directement impliquées dans des fonctions principales du KGB

*Lettonie*: Adamsons, Résolution finale (2014)279

**Amélioration du contrôle de la régularité des élections** et des actions de la commission électorale centrale

*Géorgie*: Pichkur, Résolution finale (2016)36

## Liberté de circulation

---

**Suppression de la possibilité d'imposer des interdictions de voyage pour taxes impayées** ainsi que l'imposition automatique d'une telle interdiction en cas de violation des règles d'immigration d'un pays tiers

*Bulgarie*: Makedonski, Résolution finale (2013)2, *Stamose*, Résolution finale (2014)249

**Obligation de fournir des justifications approfondies pour l'imposition d'interdictions de voyage** aux fins des procédures pénales en cours

*Bulgarie*: Pfeifer, Résolution finale (2015)67; *Pologne*: Miazdzyk, Résolution finale (2016)261

## Discrimination

---

### Abolition des discriminations fondées sur...

#### ...l'orientation sexuelle

##### dans le droit de s'engager dans une union civile

*Grèce: Vallianatos et autres, Résolution finale (2016)275*

##### dans la jouissance des droits de succession pour des appartements loués conjointement

*Pologne: Kozak, Résolution finale (2013)81*

##### dans la jouissance des droits en matière d'assurance maladie pour les fonctionnaires

*Autriche: P.B. et J.S., Résolution finale (2011)42*

##### dans le droit d'adopter des enfants

*Autriche: X. et autres, Résolution finale (2014)159*

#### ...la nationalité

##### dans la jouissance des allocations familiales

*Grèce: Zeibek, Résolution finale (2012)34; Italie: Dhabbi, Résolution finale (2015)203*

#### ...l'origine ethnique

**S'agissant du soutien de l'État dans la réparation des conséquences d'actes de violences ethniques** qui ont eu lieu avant la ratification de la Convention (Rom) (adoption d'un vaste arsenal de mesures pour réparer les conséquences subies)

*Roumanie: Moldovan et autres, Résolution finale (2016)39*

#### ...d'autres motifs

##### Concernant le droit des pères non-mariés d'obtenir la garde de leur enfant

*Autriche: Sporer, Résolution finale (2015)19; Allemagne: Zaunegger, Résolution finale (2014)163*

##### Concernant le droit des parents célibataires d'accéder à l'adoption plénière

*Luxembourg: Wagner et J.M.W.L., Résolution finale (2013)33*

**Concernant le droit des personnes injustement effacées des listes des résidents permanents suite à l'indépendance de la Slovanie** (octroi du droit de demander la réintégration dans leurs droits de résidence et une indemnisation pour les conséquences de cet effacement)

*Slovanie: Kuric et autres, Résolution finale (2016)112*

**Concernant le droit des réfugiés détenteurs d'un permis de séjour temporaire d'être rejoints par leurs conjoints**, le mariage ayant eu lieu après le départ du pays d'origine (une limitation ne s'appliquant pas aux époux mariés à l'étranger avant le départ – droit au regroupement familial accordé)

*Royaume-Uni: Hode et Abdi, Résolution finale (2014)05*

## Limitation de l'usage des restrictions aux droits

---

**Prévention d'abus de pouvoir en raison du recours à l'arrestation et à la détention provisoire pour des raisons autres que celles prévues par l'article 5** (notamment renforcement de l'indépendance des procureurs vis-à-vis de l'exécutif et du pouvoir législatif, responsabilité disciplinaire accrue pour les procureurs et interdiction claire pour les autorités étatiques d'interférer dans la gestion des affaires individuelles)

*République de Moldova: Cebotari, Résolution finale (2016)147*

## Recours effectifs – questions générales

---

**Mise en place d'un recours général pour tous les types de violations de la Convention**

*Turquie: Özbek, Résolution finale (2013)254*

## Réouverture des procédures donnant effet aux arrêts de la Cour – développements depuis 2010

---

*(Un aperçu de la situation antérieure est mis en évidence dans les documents CDDH(2006)008 Addendum III, CDDH(2008)008 Add. I.; des informations mises à jour sont présentées sur le site web du CDDH).*

### Dans les affaires pénales

*Chypre: Kyprianou, Résolution finale (2015)47; Géorgie: Jgarkava, Résolution finale (2016)25; Italie: Bracci, Résolution finale (2014)102*

**Élargissement de la possibilité de demander la réouverture des procédures au procureur**

*Géorgie: voir Annexe 6*

### Dans les affaires civiles, pénales et administratives

*Andorre: Ute Saur Valnet, voir l'état d'exécution*

### Dans les affaires civiles relatives au statut de la personne

*France: voir Annexe 6*